



Accueil / Union européenne / Politiques / **Emploi, Politique sociale, Santé et Consommateurs**

## Emploi, Politique sociale, Santé et Consommateurs

Le Conseil Emploi, Politique sociale, Santé et Consommateurs (EPSSCO) rassemble les ministres chargés de l'emploi, du travail, des affaires sociales (protection sociale, égalité des chances...), de la protection des consommateurs et de la santé. Il se réunit généralement deux fois au cours d'une Présidence.

Le Conseil EPSSCO œuvre en vue de la défense de l'emploi et de la création d'emplois de qualité, de la protection des travailleurs, de l'égalité des chances et de la lutte contre les discriminations, de l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que d'un haut niveau de protection sociale et de protection de la santé et des intérêts des consommateurs.

A cette fin, le Conseil EPSSCO adopte des normes sociales notamment en matière de :

- conditions de travail (santé et sécurité des travailleurs, sécurité sociale, participation des travailleurs à la vie de l'entreprise) ;
- prévention des maladies et lutte contre des grands fléaux dans le domaine de la santé ;
- protection des droits des consommateurs.

Il adopte également des programmes d'action destinés à fournir un soutien financier communautaire aux politiques conduites dans de nombreux domaines : égalité entre hommes et femmes, lutte contre l'exclusion sociale, santé publique...

Les politiques de l'emploi et de la protection sociale sont de la responsabilité des États membres. Dans ces domaines, l'Union européenne se consacre à :

- l'établissement d'objectifs communs à tous les États membres. Ces objectifs se traduisent par l'adoption de lignes directrices pour l'emploi et d'objectifs communs en matière de protection sociale (pensions de retraite, soins de santé de longue durée et inclusion sociale) que les États membres sont ensuite chargés de mettre en œuvre ;
- l'analyse des mesures prises aux niveaux nationaux ;
- l'adoption de recommandations adressées aux États membres.

Ce travail est préparé au sein du Comité de l'emploi et du Comité de la protection sociale. Les États membres y échangent des informations sur leurs politiques nationales, partagent les résultats de leurs expériences et s'inspirent des meilleures pratiques au sein de l'Union européenne.

Le Conseil EPSSCO décide le plus souvent à la majorité qualifiée et en codécision avec le Parlement européen, à l'exception du

domaine de la sécurité sociale et de la lutte contre les discriminations, où le Conseil décide à l'unanimité.

Eléments "Emploi, Politique sociale, Santé et Consommateurs"

Date de la mise à jour : 09.07.2008